

Préavis municipal no 47 relatif à l'octroi d'un crédit de réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle no 436 au lieu-dit « En Vertelin ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

| | |
|------------------------|------------------------|
| Rasul MAWJEE | 1 ^{er} membre |
| René BARIONI | Rapporteur |
| Katia ANNEN | |
| Laurent BACHELARD | |
| Claudine BOVET | |
| Regina BOVET | |
| Valérie CORNAZ-ROVELLI | |
| Maurizio DI FELICE | |
| Christian VERNEX | |

s'est réunie les 19, 22 et 29 août 2013.

Excusés : Laurent Bachelard les 19 et 22 août
Valérie Cornaz-Rovelli le 22 août
Christian Vernex le 29 août

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 22 août.

Le montant figurant dans ce préavis est la conséquence financière du fait que la municipalité est sortie perdante des procédures d'instruction des dossiers à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal ainsi que du Tribunal fédéral dans l'affaire liée à la planification du PPA « La Combaz » et de la localisation de SOTRIDEC SA à proximité de ce futur quartier.

Il avait semblé, aux yeux de la COFIN, qu'une utilisation de l'accès actuel de Cermix aurait pu remplacer la réfection des DP 102 et 141. Il apparaît toutefois que cette solution n'est guère envisageable en raison de l'emplacement des différents exploitants de la parcelle 436, de leurs activités respectives et des synergies qui pourraient en découler.

La parcelle sur laquelle se trouve actuellement Cermix fait l'objet d'une négociation avec les CFF, mais n'intéresse pas la commune. Par contre, cette dernière pourrait être intéressée par l'achat de la parcelle de 6000 m² sur laquelle sera implantée la nouvelle déchèterie, puisque, faut-il le rappeler, la parcelle 436 appartient entièrement aux CFF. Bien que la partie dévolue

Préavis municipal no 47 relatif à l'octroi d'un crédit de réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle no 436 au lieu-dit « En Vertelin ».

à la nouvelle déchèterie soit plus petite que la parcelle 427, sur laquelle est implantée l'actuelle, une meilleure organisation et des synergies avec SOTRIDEC/SADEC aboutiront sans doute à une optimisation des ressources communales dans ce domaine.

Enfin, il est à noter que la nouvelle déchèterie est prévue pour les besoins d'une population de 18'000 habitants.

Faisant suite au préavis 33, la COFIN estime qu'il faut aller de l'avant avec les équipements de la parcelle 436 de manière à ne pas compromettre l'ensemble du projet.

La COFIN est ainsi pleinement convaincue de l'utilité des travaux prévus et estime que la répartition des coûts entre les différents partenaires est équitable.

Conclusions

La commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

vu - le préavis municipal no 47 relatif à l'octroi d'un crédit de réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle no 436 au lieu-dit « En Vertelin »

ouï - le rapport de la commission du plan de zones;

ouï - le rapport de la commission des finances;


considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

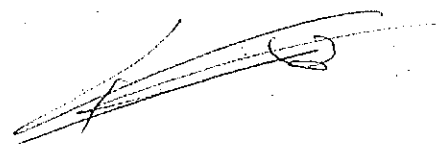
I. d'accorder le crédit de 478'000 francs et d'autoriser la municipalité à financer l'équipement de la parcelle no 436 au lieu-dit « En Vertelin » à raison de 50% du coût global;

II. d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 479'000 francs.

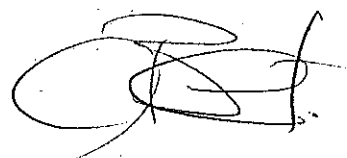
Préavis municipal no 47 relatif à l'octroi d'un crédit de réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle no 436 au lieu-dit « En Vertelin ».


Rasul MAWJEE
1^{er} membre


René BARIONI
Rapporteur


Katia ANNEN


Laurent BACHELARD


Claudine BOVET


Regina BOVET


Valérie CORNAZ-ROVELLI


Maurizio DI FELICE


Christian VERNEX